



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article96>

2nd Degré

# Enseignants non titulaires

- Droit professionnel -

Date de mise en ligne : mercredi 19 juin 2002

Date de parution : 10 avril 2002

## Description :

Les enseignants non titulaires relèvent de différents statuts : Un tableau présente leurs droits et statut.

---

**SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz**

---

**Ce tableau est issu d'un document publié par SUD éducation Paris.**

Memento	Maîtres auxiliaires	Contractuels	Vacataires
<b>recrutement</b>	Par le rectorat, <i>mêmes conditions de diplômes que les titulaires</i> <i>(Recrutement arrêté)</i>	Par le rectorat	Par le chef d'établissement, <i>(plutôt les services du rectorat)</i>
<b>Durée</b>	A l'année. pour certains des plus anciens : droit au réemploi	en fonction des besoins	200 h par an au maximum
<b>Catégories</b>	Trois catégories : MA I, MA II, MA III, diplômes, disciplines	Quatre catégories : fonction du diplôme	une seule catégorie
<b>Rémunérations mensuelles [1]</b>	Pour les MA II <i>(les plus nombreux)</i> : 1050 à 1500 Eurosuros nets selon l'ancienneté	à partir de : 1050 Eurosuros nets	30 Eurosuros brut par heure.
<b>Affectations</b>	académiques	académiques	académiques
<b>Indemnités annuelles : suivi et orientation [1]</b>	900 Eurosuros	aucune indemnité	aucune indemnité
<b>Païement des vacances</b>	au prorata du temps travaillé dans l'année	2 jours ouvrables par mois d'exercice <i>contrats souvent de 10 mois</i>	Rien
<b>Droits de vote</b>	Ne participent pas aux élections professionnelles	Ne participent pas aux élections professionnelles	Ne participent pas aux élections professionnelles
<b>Conseil d'administration des EPLE</b>	- électeurs - éligibles	aucune participation	aucune participation
<b>congés pour raisons diverses</b>	<b>Oui,</b> <b>selon l'ancienneté de service</b>	<b>Oui,</b> <b>selon l'ancienneté de service</b>	<b>Non</b>
<b>Prestations familiales</b>	Oui	Oui	?
<b>Prestations d'action sociale</b>	Oui	Oui	Non
<b>Couverture sociale</b>	sécurité sociale, mutuelle possible	sécurité sociale	sécurité sociale prélevée sur le brut horaire
<b>Chômage</b>	allocation pour perte d'emploi versée par le rectorat	Oui après les deux premiers mois d'exercice	?
<b>Accès aux examens et concours professionnels</b>	- concours externes - concours internes - concours réservés - examens professionnels	- concours externes - concours internes - concours réservés	- concours externes

## Enseignants non titulaires

<b>Principaux textes de références</b>	- Décrets 62-379 du 3/04/62  - décret 86-83 du 17/01/86	- circulaire du 3/08/82  - Décret 81-535 du 12/05/81  - circulaire 89-320 du 18/10/89  - décret 93-412  - Arrêté du 16/03/93  - Circulaire 93-439 du 24/12/93	- Décret 89-497 du 12/07/89  - Circulaire 89-320 du 18/10/89
--	---	---	--

[1] montants approchés